



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2025-30

En exercice 23

Présents 15

Pouvoirs 3

Suffrages exprimés 18

Date de la Convocation

13/02/2025

Date de l'affichage

13/02/2025

Objet de la délibération

Création – suppression
de postes

Séance du 26 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
et le vingt-six février,
à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Présents : Brigitte MONNET, Marc BONGINI, Catherine FOURNIER, Isabelle PACOU,
Sophie BAUDET, Jérôme BENOIT, Romain CORNU, Sophie DEMAREST, Pierre
ECHOCHARD, François-Damien GROS, Anthony LAINE, Jean-Louis ROCHET, Françoise
RODOT, Irène ROUCHE, Michel SORNAY

Absents : Marion ATRON, Jacques BONNIER, Thomas GAND (pouvoir à I. ROUCHE),
Nelly GUICHARD, Christopher HAUBRUGE, Claudine MARCHAND (pouvoir à C.
FOURNIER), Valérie PAROLA, Béatrice VAUCHER (pouvoir à F. RODOT).

Secrétaire de séance : Isabelle PACOU

a Maire, informe l'assemblée :

Conformément aux dispositions de l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte-tenu de l'avancement de grade d'un agent technique, il convient de supprimer et créer les correspondants.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1

Vu le tableau des emplois

Vu la saisine du comité technique du Centre de Gestion

La Maire propose à l'assemblée :

- La suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial à temps complet au service technique avec effet au 15 mars 2025
- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à compter du 15 mars 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DECIDE d'adopter la proposition de Madame la Maire et modifie comme suit le tableau des emplois

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 15 mars 2025 :

Services techniques				
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET - Non titulaire				
Agents d'entretien des locaux communaux, ménage	1			<u>Catégorie C :</u> Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux Grade : Adjoint technique territorial 2/35ème
Agents d'entretien des locaux communaux, ménage	1			<u>Catégorie C :</u> Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux Grade : Adjoint technique territorial 6/35 ^{ème} .

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLETAgents des services technique
polyvalent en milieu rural

1

Catégorie C :
Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux
Grade : Adjoint technique territorial
35/35ème**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET - Titulaire**Agents des services techniques
polyvalents en milieu rural

2

Catégorie C :
Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux
Grade : Adjoint technique territorial Principal 2^{ème} classe
35/35^{ème}**Services Administratifs****TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET - Non titulaire**

Agent d'accueil Agence Postale

1

Catégorie C :
Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs
Grade adjoint administratif Territorial
12/35ème**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET - Titulaire**

Secrétaire de Mairie

1

Catégorie C :
Cadre des emplois des Adjoints administratifs
Grade : Adjoint technique principal 2^{ème} classe
7/35è

Secrétaire de Mairie

1

Catégorie B :
Cadre des emplois des Rédacteurs
Grade : 1^{er} Grade
9.5/35è

Secrétaire Générale de Mairie

1

Catégorie B :
Cadre des emplois des Rédacteurs
Grade : 1^{er} Grade
33/35è

Fait et délibéré
A VAL-SONNETTE, le 26 février 2025
POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire, MONNET Brigitte

